



Conférence de presse, lancement de l'initiative populaire fédérale « Stop à l'îlot de cherté - pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables) » du 20 septembre 2016

Exposé de Pascal Vandenberghe, Président-Directeur Général, Chairman & CEO de Payot SA

La version orale fait foi.

Chers représentants des médias,

Comme de nombreux domaines de l'économie suisse, le commerce de détail n'est pas épargné par la distorsion de concurrence consécutive à l'impossibilité de s'approvisionner à l'étranger. Pour ce qui concerne le marché du livre, il convient au préalable de distinguer les marchés francophone et germanophone, dont les mécanismes sont différents.

En Suisse allemande, environ 80 pour cent de la production vendue est originaire d'Allemagne, tout comme, en Suisse romande, 80 pour cent de la production est importée de France. Mais le marché germanophone permet la concurrence entre fournisseurs : les trois étages de la chaîne, éditeurs, grossistes et revendeurs, sont étanches. Et un libraire alémanique peut choisir de s'approvisionner en Suisse ou en Allemagne chez le grossiste de son choix. Il en va tout autrement en Suisse romande, où le modèle français de diffusion/distribution exclusive s'applique. Ce qui signifie que le livre d'un éditeur donné ne peut être commandé par le libraire que chez un et un seul fournisseur. Il n'y a donc pas de concurrence entre fournisseurs : chacun a l'exclusivité des éditeurs qu'il commercialise et pratique les prix qu'il veut. Et comme les principaux diffuseurs sont des filiales des groupes français, ils peuvent aussi imposer aux revendeurs suisses leur circuit de vente, avec la nécessité, pour les revendeurs, de s'approvisionner en Suisse.

Certes, dans leurs prises de position suite à la conclusion provisoire de la Commission de la Concurrence (COMCO) en août 2012, à l'issue de l'enquête ouverte en 2008, les diffuseurs ont exprimé que les libraires suisses pouvaient s'approvisionner en France. Mais ils n'ont pas dit comment : en l'absence de grossistes sur le territoire français, aucune autre solution que l'approvisionnement en direct, qu'ils peuvent refuser, n'est possible. Je rappelle que dans sa décision finale, en mai 2013, la COMCO a condamné les diffuseurs, jugeant leurs pratiques de « table » en infraction avec la Loi sur les cartels. À l'exception de l'un d'entre eux, les diffuseurs ont tous fait recours auprès du tribunal fédéral administratif de Saint-Gall, recours toujours en suspens. En attendant, le système est resté figé.

Début 2012, deux des principaux diffuseurs s'étaient déclarés prêts à nous ouvrir des comptes en France pour un approvisionnement direct. Les tuyaux (informatique et logistique) furent préparés, les conditions commerciales négociées, et la date de démarrage fixée au mois d'octobre 2012. Mi-septembre de la même année, à quelques semaines de la « bascule » planifiée, ils nous ont tous deux annoncé leur décision d'y renoncer.

Avec le franc fort, cette distorsion de concurrence s'est fortement accentuée. Mais à la concurrence avec le tourisme d'achat physique et en ligne s'est ajoutée une distorsion de concurrence sur le marché domestique lui-même. En effet, la Fnac, parce que société française dotée d'un centre logistique en France, et qui est notre principal concurrent sur le marché romand, a pu contourner le système et s'approvisionne, elle, en France depuis 2012, bénéficiant ainsi de prix d'achat « français », contrairement à Payot, société suisse qui achète en Suisse. Ainsi, de fait, la Fnac, deuxième acteur du marché domestique, qui pèse environ 2.5 fois moins en termes de chiffre d'affaires que le premier, Payot, bénéficie de prix d'achat de 15 à 20% inférieurs aux nôtres.

C'est à ces distorsions de concurrence multiples que subissent les acteurs suisses de l'économie que l'initiative « Stop à l'îlot de cherté » appelle à mettre fin, et c'est ce qui a motivé notre adhésion au Comité.

La Suisse vit dans l'illusion d'être un pays libéral. Elle est en réalité, et dans la plupart des secteurs de l'économie, en particulier pour les PME, dans un carcan systémique qui empêche une concurrence saine et équitable. Un carcan qui fait des entreprises ses otages, et des consommateurs ses victimes. Pour conclure, je voudrais profiter de cette conférence de presse pour appeler les PME romandes, sous-représentées dans notre Comité de PME, à nous rejoindre et à soutenir l'initiative.